



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Montebello qui aura lieu le **lundi 19 juin 2017 à 19 h 30**, à l'Hôtel de ville de Montebello situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure sur le lot 5722166 afin de permettre la construction d'une pergola en partie en cour avant. La demande déroge à la sous-section 9.5.1 du règlement de zonage 575-2000 qui stipule que les constructions accessoires aux habitations ne sont permises que dans la cour arrière et les cours latérales à moins d'exceptions prévues au règlement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 31^e jour du mois de mai 2017.



Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 31^e jour du mois de mai 2017 entre 10 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour du mois de mai 2017.



Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier